



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

Plan de zonage général – 1/7500

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	18 février 2007
Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	20 décembre 2007
Modification n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	27 février 2014
Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2019
Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2021
Modification simplifiée n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	21 juin 2021

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire,
Dominique Clavierie



74, Rue Georges Bonnac
33000 Martillac
Tél : 05 57 24 21 15 - 05 57 89 19 00
p.c@martillac.fr

Liste des emplacements réservés

N° opération Désignation de l'opération

- Réalisation et aménagement d'un cheminement doux le long de la RD 109
- Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales (Bois de La Jaugueyre)
- Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales (Vigne Rochemorin)
- Aménagement du carrefour devant la mairie entre l'avenue Charles-de-Gaulle et la route de Mirebeau
- Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales (Gallume)
- Création d'un espace de retournement routier sur le chemin de la Grange au lieu-dit Malleprat
- Amélioration d'un carrefour entre le chemin de Carrosse et la route de Jean-de-Ramon
- Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales (Zone de Lagrange)
- Déplacement d'un poste de relevage
- Création d'un réservoir d'eau potable - Surpresseur
- Aménagements de circulation douces RD 111E4
- Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales (La Coquilleyre)
- Aménagement de sécurité du carrefour de Vigneau-de-Bas sur la RD 111E4
- Espace de renaturation d'un cours d'eau
- Espace tampon de zone d'expansion de crue du Milan
- Opération d'ensemble

Bénéficiaire

- Département
- Communauté de communes de Montesquieu
- Commune
- Communauté de communes de Montesquieu
- Commune
- Communauté de communes de Montesquieu
- Commune
- Communauté de communes de Montesquieu
- SIAEPA
- SIAEPA
- Commune
- Commune
- Commune
- Communauté de communes de Montesquieu
- Commune

Surface ou emprise

- 3990 m²
- 2000 m²
- 2250 m²
- 1500m²
- 300 m²
- 4000 m²
- 625 m²
- 700 m²
- 1900 m²
- 20 m²
- 2000 m²
- 700 m²
- 1800 m²
- 140 m²
- 1,37 ha
- 1,02 ha
- 1,15 ha
- 2670 m²
- 3000 m²
- 1110 m²
- 3,13 ha
- 1310 m²

Liste des éléments du patrimoine identifiés (symbole ☼)

- Chêne de Montesquieu
- Vieux Rochemorin et bois de Rochemorin
- Abside de l'église
- Alignements d'arbres remarquables
- Fontaines et puits
- Pont des romains
- Borne de Montesquieu
- Fontaine de Mirebeau

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone UD
- Zone N
- Zone A
- Zone UX
- Zone UY
- Zone 1AU
- Zone 2AU
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Périmètre de mixité sociale :
 - 40%
 - 55%
- ☼ Eléments paysagers
- ★ Changement de destination
- Collecteur
- Zone CS sp : Aqueduc de Budos (zone de protection sanitaire de 70m, construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement de services publics articles L121.1 et R123.11-6 du code de l'urbanisme)
- Limite communale

